

2019-3978  
2020-01-17

Flacon

**GROUPE 4 INSECTICIDE**

**ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC Insecticide Systémique**

AGRICOLE

Suspension

PRINCIPE ACTIF : Imidaclopride 240 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,1% à titre d'agent de conservation

Avertissement, ce produit contient l'allergène sulfite

N° D'HOMOLOGATION 28475 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



ATTENTION POISON

BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 1 -100 Litres

Ce produit ne contient aucun colorant. Il faut ajouter un colorant approprié lorsque le produit est appliqué sur des semences. La réglementation relative à la *Loi sur les semences* doit être respectée à la lettre lorsqu'on utilise ce produit comme traitement de semences.

REMARQUE: L'enregistrement de l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ALIAS<sup>MD</sup> 240 pour les utilisations décrites dans la présente étiquette supplémentaire et énumérées ci-dessous prend fin le 11 avril 2022.

Culture	Organisme nuisible	Date de la dernière utilisation
Groupe de cultures 9 : Cucurbitacées	Chrysmèle du concombre	11 avril, 2022
Sous-groupe de cultures 13-07A : Mûres et framboises (application au sol seulement)	Hanneton européen et scarabée japonais	11 avril, 2022
Bleuet (application au sol seulement)	Hanneton européen et scarabée japonais	11 avril, 2022

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.

300 – 191 Lombard Avenue  
Winnipeg, Manitoba R3B 0X1  
1-855-264-6262

Pour de 'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler ProPharma au 1-877-250-9291 (24 heures sur 24)

En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1-800-535-5053 (24 heures sur 24)

2019-3978

2020-01-17

## **MISES EN GARDE :**

### **TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption par la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Les opérateurs antiparasitaires et autres préposés à la manutention doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques ainsi que des chaussures et des chaussettes. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (ÉPI). À défaut de directives précises pour le matériel lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements. Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac ou aller aux toilettes. Si l'insecticide pénètre à l'intérieur des vêtements, retirer ces derniers immédiatement. Ensuite, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

### ÉTIQUETAGE DES SEMENCES TRAITÉES

L'étiquette de toutes les semences de blé, d'orge, d'avoine et de soya traitées pour être vendues ou utilisées au Canada doit comporter les renseignements suivants :

- Imidaclopride est toxique pour les abeilles. La poussière libérée au cours de la plantation de ce type de semences traitées peut nuire aux abeilles et à d'autres insectes pollinisateurs.
- Afin de réduire au minimum la poussière produite pendant la plantation, consultez le site Web de Santé Canada sur la protection des insectes pollinisateurs, plus précisément les directives fournies à la page « *Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées - Pratiques exemplaires de gestion* » au [www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs](http://www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs).
- Le seul lubrifiant autorisé pour faciliter l'écoulement des semences traitées est l'agent de fluidité de Bayer CropScience. Suivre attentivement le mode d'emploi.
- Ne pas charger ni nettoyer le semoir près des colonies d'abeilles et éviter de le faire là où des abeilles peuvent aller butiner, comme les endroits où fleurissent des mauvaises herbes ou des plantes cultivées.
- Lorsque le semoir est mis en marche, évitez de le faire dans un endroit où la poussière émise par celui-ci peut entrer en contact avec des colonies d'abeilles.
- Les semences renversées ou exposées ainsi que la poussière produite par les semences traitées doivent être incorporées au sol ou ramassées.

### Pour les traitements de semences :

Travailler dans un endroit bien aéré et porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, ainsi que des chaussettes et des chaussures. NE PAS porter des gants en cuir ou en tissu. Porter des lunettes à coques et un masque anti-poussières convenable (pour prévenir toute exposition aux poussières provenant des semences après que le produit soit sec) approuvé par le NIOSH/MSHA lors de la manipulation du produit.

**Ce produit ne contient aucun colorant. Il faut ajouter un colorant approprié lorsque le produit est appliqué sur des semences. La réglementation relative à la *Loi sur les semences* doit être respectée à la lettre lorsqu'on utilise ce produit comme traitement de semences.**

2019-3978  
2020-01-17

Système de transfert : Contenants de plus de 18 litres : Utiliser un système de transfert fermé qui évite de verser à l'air libre le concentré liquide lors du transvasement de ces contenants dans le réservoir employé pour la pulvérisation.

#### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:**

Empêcher le produit de s'infiltrer dans les lacs, les cours d'eau, les étangs et autres systèmes aquatiques. Ce produit est très toxique pour les invertébrés aquatiques. Ne pas contaminer les plans d'eau au moment de l'élimination des eaux de rinçage de l'équipement.

Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées directement au produit ou aux résidus sur les cultures et les mauvaises herbes en fleurs. Ne pas appliquer ce produit ni le laisser dériver sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleurs si des abeilles butinent dans les zones à traiter.

Ce produit est toxique pour les oiseaux. Toute semence traitée renversée ou exposée doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface. Les semences qui restent doivent être semées en double autour de la tournière, ou enterrées loin des sources d'eau, tels que les lacs, les cours d'eau, les étangs ou autre systèmes aquatiques. N'appliquer ce produit que selon le mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

Imidaclopride est toxique pour les abeilles. La poussière libérée au cours de la plantation de ce type de semences traitées peut nuire aux abeilles et à d'autres insectes pollinisateurs. Afin de réduire au minimum la poussière produite pendant la plantation, consultez le site Web de Santé Canada sur la protection des insectes pollinisateurs, plus précisément les directives fournies à la page « *Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées - Pratiques exemplaires de gestion* » au [www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs](http://www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs). Le seul lubrifiant autorisé pour faciliter l'écoulement des semences traitées est l'agent de fluidité de Bayer CropScience. Suivre attentivement le mode d'emploi. Ne pas charger ni nettoyer le semoir près des colonies d'abeilles et éviter de le faire là où des abeilles peuvent aller butiner, comme les endroits où fleurissent des mauvaises herbes ou des plantes cultivées. Lorsque le semoir est mis en marche, évitez de le faire dans un endroit où la poussière émise par celui-ci peut entrer en contact avec des colonies d'abeilles. Les semences renversées ou exposées ainsi que la poussière produite par les semences traitées doivent être incorporées au sol ou ramassées. Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le document « *Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion* » sur le site Web de Santé Canada ([www.canada.ca/pollinisateurs](http://www.canada.ca/pollinisateurs)). Suivre le mode d'emploi qui s'applique à la culture.

#### **PREMIERS SOINS :**

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne

2019-3978  
2020-01-17

respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil.

Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette et ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Il n'y a pas d'antidote spécifique. Traiter le patient selon les symptômes.

**ENTREPOSAGE :** Entreposer le produit dans un endroit frais et sec, et de façon à empêcher la contamination croisée avec d'autres pesticides, engrais, et aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer le produit dans le contenant d'origine et hors de la portée des enfants, de préférence dans une aire d'entreposage verrouillée.

**ÉLIMINATION :** Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

**CONTENANT RECYCLABLE :** Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MD

ALIAS est une marque déposée d'une compagnie du groupe ADAMA  
Toutes les autres marques de commerce sont la propriété de leurs titulaires respectifs.

2019-3978  
2020-01-17

Brochure

**GROUPE 4 INSECTICIDE**

**ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC Insecticide Systémique**

AGRICOLE

Suspension

PRINCIPE ACTIF : Imidaclopride 240 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,1% à titre d'agent de conservation

Avertissement, ce produit contient l'allergène sulfite

N° D'HOMOLOGATION 28475 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



ATTENTION POISON

BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 1 -100 Litres

Ce produit ne contient aucun colorant. Il faut ajouter un colorant approprié lorsque le produit est appliqué sur des semences. La réglementation relative à la *Loi sur les semences* doit être respectée à la lettre lorsqu'on utilise ce produit comme traitement de semences.

REMARQUE: L'enregistrement de l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ALIAS<sup>MD</sup> 240 pour les utilisations décrites dans la présente étiquette supplémentaire et énumérées ci-dessous prend fin le 11 avril 2022.

Culture	Organisme nuisible	Date de la dernière utilisation
Groupe de cultures 9 : Cucurbitacées	Chrysmèle du concombre	11 avril, 2022
Sous-groupe de cultures 13-07A : Mûres et framboises (application au sol seulement)	Hanneton européen et scarabée japonais	11 avril, 2022
Bleuet (application au sol seulement)	Hanneton européen et scarabée japonais	11 avril, 2022

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.

300 – 191 Lombard Avenue  
Winnipeg, Manitoba R3B 0X1  
1-855-264-6262

Pour de 'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler ProPharma au 1-877-250-9291 (24 heures sur 24)

En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1-800-535-5053 (24 heures sur 24)

2019-3978  
2020-01-17

### **MODE D'EMPLOI :**

Lire tout le MODE D'EMPLOI avant d'utiliser ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC. NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.

Ne pas appliquer le produit lorsque la vitesse du vent dépasse 12 à 15 km à l'heure. Ne pas appliquer le produit ou planter les plantons traités à moins de 15 mètres d'une tête de puits ou de systèmes aquatiques, notamment les marais, les étangs, les fossés, les cours d'eau, les lacs, etc.

Dans le cas d'un pulvérisateur à jet porté, ne pas appliquer le produit à moins de 40 mètres d'une tête de puits ou d'un système aquatique, notamment les marais, les étangs, les fossés, les cours d'eau, les lacs, etc.

Ne pas appliquer le produit sur les terrains présentant un risque de ruissellement de l'eau de surface vers les systèmes aquatiques.

Ne pas appliquer le produit ou planter les plantons traités lorsqu'il y a risque de pluviosité forte dans les 48 heures.

Ne pas préparer la bouillie, ni remplir ou nettoyer l'équipement de pulvérisation à moins de 30 mètres d'une tête de puits ou des systèmes aquatiques.

Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation de quelque type que ce soit. Ne pas retourner dans les zones traitées dans les 24 heures suivant l'application foliaire de ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. Lorsqu'il est utilisé dans les endroits où les sols sont perméables, ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC risque de contaminer l'eau souterraine, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde.

### **INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE :**

Pour préparer la bouillie à pulvériser, verser une partie de la quantité d'eau nécessaire dans le réservoir et, en agitant, verser ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC. Remplir ensuite le réservoir avec le reste de l'eau nécessaire. La bouillie doit être constamment agitée pendant le mélange et l'application.

### **CULTURES DE ROTATION :**

Dans les endroits traités, on peut semer toute culture mentionnée sur une étiquette d'imidaclopride ou toute culture pouvant tolérer la matière active, **DÈS QU'IL EST POSSIBLE DE LE FAIRE APRÈS LE DERNIER TRAITEMENT.** La rotation aux céréales (blé, orge, avoine) est permise après un intervalle d'au moins 30 jours entre le dernier traitement avec ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC et le semis. La rotation aux pois et aux haricots (y compris les féveroles, le soya, les haricots adzuki, les haricots mungo, les haricots de Lima, les haricots d'Espagne, les haricots secs et les haricots mange-tout) est également permise après un intervalle d'au moins 9 mois entre le dernier traitement et le semis. Aucune autre culture de rotation destinée à l'alimentation humaine ou animale ne peut être semée moins de 12 mois après le dernier traitement. Les engrais verts et autres cultures de couverture non destinées à l'alimentation

2019-3978  
2020-01-17

humaine ou animale peuvent être semés en rotation tout de suite après le traitement. Ne pas utiliser ces cultures de couverture comme fourrage ni les récolter pour l'alimentation humaine ou animale. L'imidaclopride est rémanent et comporte des risques élevés d'effet résiduel; il est déconseillé d'utiliser ce produit dans les champs traités avec ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC pendant la saison précédente.

### **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Gestion de la résistance, insecticide systémique ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC, insecticide du groupe 4. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC et à d'autres insecticides du groupe 4. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC ou les insecticides du même groupe 4 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Avant d'appliquer ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC, identifier correctement l'insecte ravageur et s'assurer de respecter les seuils économiques et agronomiques recommandés par les spécialistes provinciaux de la lutte intégrée.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. à 1-855-264-6262 ou à [www.adama.com/canada](http://www.adama.com/canada)

### **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION :**

C'est l'interaction de nombreux facteurs ayant trait à l'équipement et à la température qui détermine le potentiel de dérive de pulvérisation. L'opérateur antiparasitaire a la responsabilité de considérer tous ces facteurs lorsqu'il prend des décisions relatives à la pulvérisation. C'EST L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE QUI DOIT VEILLER À ÉVITER LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION. Le fait d'éviter les épandages lorsque le vent souffle en direction d'une zone aquatique peut réduire le risque d'une exposition des zones aquatiques écologiquement fragiles.

RESTRICTIONS DURANT LES INVERSIONS DE TEMPÉRATURES : Ne procéder à aucun

2019-3978  
2020-01-17

épandage lors des inversions de températures, car le risque de dérive est alors élevé. Les inversions de températures limitent le mélange d'air vertical, si bien que les petites gouttelettes suspendues restent à proximité du sol et se déplacent latéralement dans un nuage concentré. Les inversions de températures se caractérisent par une hausse des températures en altitude et sont fréquentes les nuits où le couvert nuageux est limité et par vent nul ou léger. Elles commencent à se manifester au coucher du soleil et se poursuivent souvent jusqu'au lendemain matin. Un brouillard au sol peut en déterminer la présence; toutefois, en l'absence de brouillard, on peut reconnaître les inversions par le mouvement de la fumée à partir du sol. La fumée qui forme des couches et se déplace latéralement dans un nuage concentré (par temps peu venteux) indique une inversion, tandis que la fumée qui se déplace en hauteur et se dissipe rapidement indique un bon mélange vertical.

### RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA PULVÉRISATION PNEUMATIQUE (À JET PORTÉ) DANS LES VERGERS :

Les pulvérisateurs pneumatiques projettent des gouttelettes dans le couvert végétal des arbres et buissons par le biais d'un jet d'air dirigé radialement ou latéralement. Il importe donc de suivre les pratiques de gestion de la dérive suivantes :

- Régler les déflecteurs et les systèmes de visée de sorte que le jet soit dirigé uniquement vers l'intérieur du couvert végétal.
- Bloquer les buses orientées vers le haut en l'absence de couvert végétal.
- N'utiliser que le volume d'air suffisant pour pénétrer le couvert végétal et obtenir une bonne couverture.
- Faire en sorte que la pulvérisation ne dépasse pas les limites de la zone cultivée (p. ex., désactiver le pulvérisateur lors des virages aux extrémités des rangs).
- Lors de l'épandage dans les rangs extérieurs, ne pulvériser qu'en direction du verger.

TRAITEMENTS RECOMMANDÉS – LÉGUMES			
CULTURE	RAVAGEUR	DOSE	REMARQUES
Pomme de terre	Doryphore de la pomme de terre, pucerons (y compris les pucerons verts du pêcher, les pucerons du nerprun, les pucerons de la digitale et les pucerons de la pomme de terre), cicadelle de la pomme de terre, altise de la pomme de terre	Application au sol  7,5 à 12 mL par 100 m de rang ou 850 mL à 1,3 L par hectare (selon un espacement de 90 cm entre les rangs)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ne pas traiter pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent activement.</li><li>• Traiter en bandes étroites dans le sillon. Pour de meilleurs résultats, orienter la pulvérisation vers les plants ou les pommes de terre de semence dans le sillon.</li><li>• La durée de la suppression peut varier selon le climat et les conditions du sol. On recommande la dose supérieure lorsqu'une suppression prolongée est nécessaire.</li><li>• Ne pas effectuer plus d'une application au sol par saison.</li><li>• Ne pas procéder à l'application (par exemple, dans le sillon, au sol ou foliaire) d'un insecticide du groupe 4 après un traitement au sol avec ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC.</li><li>• ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC assure une suppression prolongée des pucerons et de la cicadelle de la pomme de terre.</li><li>• ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC contribue à la réduction des altises de la pomme de terre adultes hivernantes au début de la saison.</li><li>• Inspecter souvent les champs de pommes de terre, surtout durant la période la plus chaude de l'été. Si les populations d'insectes nuisibles dépassent les seuils établis par les spécialistes de la pomme de terre régionaux, appliquer un</li></ul>

			insecticide foliaire recommandé dont le mode d'action diffère de celui de ALIAS <sup>MD</sup> 240 SC.
Doryphore de la pomme de terre, pucerons (y compris les pucerons verts du pêcher, les pucerons du nerprun, les pucerons de la digitale et les pucerons de la pomme de terre), cicadelle de la pomme de terre, altise de la pomme de terre	Traitement des plantons  26 à 39 mL par 100 kg de plantons		<ul style="list-style-type: none"> <li>• N'appliquer le produit que dans les endroits offrant une ventilation appropriée ou dont l'équipement permet d'éliminer le brouillard de pulvérisation et les poussières.</li> <li>• Afin d'empêcher toute perte de liquide, appliquer la dose indiquée en bouillie diluée pulvérisée sur les plantons au moyen d'un système de pulvérisation fermé muni d'écrans.</li> <li>• Ne pas dépasser une dilution de 3 parties d'eau pour une partie ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC. Agiter ou brasser la bouillie au besoin.</li> <li>• Pour obtenir une suppression optimale des insectes, il faut assurer une bonne couverture du planton.</li> <li>• La durée de la suppression varie en fonction de la dose utilisée. Consulter le conseiller agricole, le représentant MANA ou le détaillant pour obtenir les données pertinentes à votre région. La dose supérieure ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC est recommandée lorsqu'une suppression prolongée est nécessaire.</li> <li>• ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC supprime les altises de la pomme de terre adultes hivernantes en début de saison.</li> <li>• Dans le cadre de la coupe et du traitement des plantons, on recommande l'application d'un ingrédient inerte absorbant ou d'un fongicide homologué pour le traitement des plantons de pommes de terre. Planter les plantons dès que possible après la coupe et le traitement.</li> <li>• Éviter l'exposition prolongée au soleil des plantons traités avec ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC. Ne pas utiliser les plantons traités comme nourriture humaine ou animale, ou comme fourrage.</li> <li>• Ne pas procéder à l'application (par exemple, dans le sillon, au sol ou foliaire) d'un insecticide du groupe 4 après un traitement des plantons avec ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC.</li> <li>• Ne pas appliquer plus de 1,165 L ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC (0,280 kg de m.a.) par hectare par année. Ainsi, pour les densités de semis de plus de 2 985 kg de plantons/ha, il ne faut pas utiliser la dose supérieure (39 mL/100 kg de plantons). Pour les densités de semis de 2,985 à 4 480 kg de plantons/ha, s'assurer que la dose d'application ne dépasse pas 1,165 L/ha. La dose d'application inférieure (26 mL/100 kg) peut être utilisée pour les densités de semis atteignant 4,480 kg de plantons/ha. Ne pas utiliser cette méthode d'application pour les densités de semis supérieures à 4,480 kg de plantons/ha.</li> </ul>
Doryphore de la pomme de terre, pucerons (y compris les pucerons verts du pêcher, les pucerons du nerprun, les pucerons de la digitale et les pucerons de la pomme de terre)	Application foliaire  200 mL par hectare		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour obtenir une suppression optimale, des insectes nuisibles, il faut assurer une bonne couverture foliaire.</li> <li>• Se reporter au manuel d'utilisation du pulvérisateur pour connaître les volumes d'eau, les pressions et les réglages recommandés.</li> <li>• On peut effectuer jusqu'à deux (2) applications foliaires ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC par culture par saison.</li> <li>• Appliquer la dose indiquée lorsque le nombre d'insectes commence à augmenter, mais avant que ne s'établisse une population dommageable. Inspecter les champs et effectuer un nouveau traitement, au besoin. Pour assurer la suppression des pucerons, deux traitements effectués à au</li> </ul>

			<p>moins 7 jours d'intervalle peuvent s'avérer nécessaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas effectuer une application foliaire de ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC après un traitement au sol, dans le sillon ou un traitement des plantons avec un insecticide du groupe 4.</li> <li>• Attendre au moins 7 jours entre la dernière application ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC et la récolte.</li> <li>• Ne pas traiter pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent activement.</li> </ul>
Tomates (de plein champ) <i>Ontario, Québec et Maritimes seulement</i>	Doryphore de la pomme de terre	Application foliaire  200 mL/ha	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas traiter pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent activement. Traiter uniquement après la floraison.</li> <li>• Pour obtenir une suppression optimale, il faut assurer une bonne couverture foliaire.</li> <li>• Pour obtenir de meilleurs résultats, traiter avant qu'une population dommageable ne soit établie.</li> <li>• On peut effectuer jusqu'à deux (2) applications foliaires ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC par saison.</li> <li>• Ne pas effectuer une application foliaire avec ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC après une application au sol avec un insecticide du groupe 4.</li> <li>• Attendre au moins 5 jours entre les applications foliaires, et au moins 7 jours entre le dernier traitement et la récolte.</li> </ul>
Laitue de plein champ (pommée et en feuilles) <i>Colombie-Britannique, Ontario, Québec, Île-du-Prince-Édouard et Nouvelle Écosse seulement</i>	Puceron de la laitue	Arrosage des alvéoles des plants à repiquer  10,2 mL par 1 000 plants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arroser chaque alvéole (plant) avant le repiquage.</li> <li>• Ajouter la dose indiquée dans suffisamment d'eau pour que ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC atteigne la zone des racines sans toutefois s'écouler de l'alvéole.</li> <li>• ATTENTION : Il faut porter des gants au moment du repiquage.</li> <li>• Ne pas effectuer plus d'une application ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC par saison dans le même champ.</li> <li>• Ne pas procéder à l'application (par exemple, dans le sillon, au sol ou foliaire) d'un insecticide du groupe 4 après un traitement des alvéoles avec ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC.</li> <li>• Attendre au moins 21 jours entre l'application de ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC et la récolte.</li> </ul>
		Application au sol – Arrosage des plants repiqués 650 mL/ha Voir le tableau de conversion n° 2 pour le traitement en bande, selon les divers espacements entre les rangs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer un arrosage insecticide des plants repiqués.</li> <li>• Appliquer la dose indiquée dans 2 000 L/ha d'eau, en une bande étroite (jusqu'à 5 cm) directement sur le rang.</li> <li>• Utiliser suffisamment d'eau pour assurer une bonne infiltration jusqu'à la zone des racines.</li> <li>• Effectuer un seul arrosage insecticide par saison dans le même champ.</li> <li>• Ne pas procéder à l'application (par exemple, dans le sillon, traitement des semences ou application foliaire) d'un insecticide du groupe 4 après un traitement au sol avec ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC.</li> <li>• Attendre au moins 21 jours entre l'application de ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC et la récolte.</li> </ul>
		Application foliaire  200 mL/ha	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour obtenir une suppression optimale, il faut assurer une bonne couverture foliaire.</li> <li>• Se reporter au manuel d'utilisation du pulvérisateur pour connaître les volumes d'eau, les pressions et les réglages recommandés.</li> <li>• Deux applications foliaires peuvent être effectuées sur une culture de laitue de plein champ; Jusqu'à deux applications foliaires par saison sont permises dans le même champ.</li> <li>• Ne pas effectuer une application foliaire avec ALIAS<sup>MD</sup></li> </ul>

			<p>240 SC après un traitement au sol (par exemple, arrosage des plants repiqués, arrosage des alvéoles) avec un insecticide du groupe 4.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Attendre au moins 7 jours entre la dernière application ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC et la récolte.</li> </ul>
<p>Groupe de cultures 5 : Brocoli, brocoli de Chine (borécole), rappini, choux de Bruxelles, chou, chou chinois (pakchoï), chou de Chine (pé-tsai), moutarde joncée (gaïchoï), chou-fleur, chou brocoli, chou cavalier, chou frisé, chourave, mizuna, feuilles de moutarde, moutarde épinard, feuilles de colza</p>	<p>Pucerons (y compris pucerons du chou, pucerons verts du pêcher, pucerons du navet)</p>	<p>Épandage en bandes latérales (injection dans le sol)</p> <p>730 mL à l'hectare</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• TRAITEMENT TERRESTRE SEULEMENT</li> <li>• Appliquer le produit lorsque les plants sont établis.</li> <li>• Procéder à l'épandage en bandes latérales par injection dans le sol à une profondeur de 2,5 cm ou plus et en deçà de 5 à 10 cm du côté de chaque rang.</li> <li>• Appliquer le produit en utilisant un volume d'eau suffisant pour assurer une application uniforme.</li> <li>• Ne pas effectuer plus d'un traitement au sol par saison</li> <li>• Ne pas procéder à l'application (par exemple, épandage en bandes latérales ou application foliaire) d'un insecticide du groupe 4 après un épandage en bandes latérales avec ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC.</li> <li>• Respecter un délai d'attente avant récolte (DAAR) de 21 jours.</li> </ul>
		<p>Application foliaire</p> <p>200 mL à l'hectare</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• TRAITEMENT TERRESTRE SEULEMENT</li> <li>• Ajouter suffisamment d'eau pour assurer une bonne couverture et ainsi obtenir un degré de suppression approprié.</li> <li>• Appliquer le produit lorsque les seuils économiques indiquent que le traitement est nécessaire.</li> <li>• On peut faire jusqu'à deux (2) applications foliaires ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC par saison de croissance. Ne pas effectuer une application foliaire ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC après un traitement au sol (p. ex., épandage en bandes latérales) avec un insecticide du groupe 4.</li> <li>• Prévoir au moins 7 jours entre les applications. Respecter un délai d'attente avant récolte (DAAR) de 7 jours.</li> </ul>

TABLEAU DE CONVERSION N° 1 : TRAITEMENT EN BANDE

Espacement entre les planches (rangs) : cm (pouces)	76 (30)	152 (60)	152 (60)	168 (66)
Rangs par planche	Simple	Simple	Double	Double
Dose inférieure : mL/100 mètre de rang (mL/ha)	7 (920)	7 (460)	7 (920)	7 (835)
Dose supérieure : mL/100 mètre de rang (L/ha)	10 (1,3)	10 (0,66)	10 (1,3)	10 (1,2)

TABLEAU DE CONVERSION N° 2 : TRAITEMENT EN BANDE SELON LES RANGS

Dose en mL/1 000 m de rang selon un espacement entre les rangs de :					
Dose/ha	30 cm (12 pouces)	35 cm (14 pouces)	40 cm (16 pouces)	45 cm (18 pouces)	50 cm (20 pouces)
650 mL/ha	19,5	22,8	26	29,3	32,5

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. (ADAMA) dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, ADAMA n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

#### TRAITEMENTS RECOMMANDÉS – FRUITS ET LÉGUMES

CULTURE	RAVAGEUR	DOSE	REMARQUES
Bleuets en corymbe <i>Colombie</i> <i>Britannique</i> <i>seulement</i>	Puceron du bleuet ( <i>Ericaphis fimbriata</i> ) et autres pucerons connus comme étant des vecteurs du virus de la brunissure nécrotique du bleuet	175 mL de produit/ha	<p>TRAITEMENT TERRESTRE SEULEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer une application foliaire dans les champs où le virus de la brunissure nécrotique du bleuet représente un problème potentiel.</li> </ul> <p><b>Période d'application :</b> Appliquer seulement après la floraison sur les cultures nécessitant une régénération après la récolte. Ne pas appliquer avant la floraison ou durant la floraison (ne pas appliquer avant la chute des pétales). Ne pas appliquer en présence d'abeilles. Lors d'une application après la chute des pétales, la régénération des plantes ligneuses (coupe des anciennes pousses) doit avoir lieu après la récolte et avant la floraison de la saison suivante. Effectuer un traitement de postfloraison lorsque les abeilles ont été retirées des lieux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Surveiller la présence de pucerons et effectuer une application foliaire lorsque la population de pucerons devient plus dense, mais avant l'apparition des pucerons ailés. Consulter les directives provinciales et les spécialistes agricoles de la région.</li> <li>Pour obtenir une suppression optimale, appliquer le produit dans suffisamment d'eau pour permettre une bonne couverture foliaire (jusqu'à 1 000 L de solution/ha).</li> <li>On peut faire jusqu'à deux (2) applications foliaires ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC par année. Ne pas effectuer une application foliaire ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC après un traitement au sol avec un insecticide du groupe 4.</li> <li>Attendre au moins 7 à 10 jours entre les traitements.</li> <li>Ne pas traiter dans les 14 jours précédant la récolte.</li> </ul>
Choux de Bruxelles	Pucerons verts du pêcher, pucerons du chou	Épandage en bandes latérales (injection dans le sol)  730 mL/ha	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer une application par saison.</li> <li>Respecter un délai de 21 jours entre le traitement et la récolte.</li> <li>Appliquer le produit en utilisant un volume d'eau suffisant pour assurer une application uniforme.</li> <li>Injecter le produit à une profondeur de 2,5 cm ou plus, et en deçà de 5 à 10 cm du côté de chaque rang.</li> <li>Traiter lorsque les plants sont établis.</li> <li>Ne pas procéder à l'application (par exemple, dans le sillon, au sol ou foliaire) d'un insecticide du groupe 4 après un traitement au sol avec ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC.</li> </ul>

TRAITEMENTS RECOMMANDÉS – FRUITS ET LÉGUMES			
CULTURE	RAVAGEUR	DOSE	REMARQUES
		Application foliaire  200 mL/ha	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer jusqu'à 2 applications par saison.</li> <li>• Respecter un délai de 7 jours entre le traitement et la récolte.</li> <li>• Ajouter suffisamment d'eau pour assurer une bonne couverture et obtenir un niveau de suppression approprié.</li> <li>• Traiter lorsque les seuils économiques indiquent que le traitement s'avère nécessaire.</li> <li>• S'il faut effectuer un deuxième traitement pour supprimer les pucerons, prévoir au moins 7 jours entre les traitements.</li> <li>• Ne pas procéder à l'application foliaire avec ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC après un traitement au sol (par exemple, épandage en bandes latérales) avec un insecticide du groupe 4.</li> </ul>
Aubergine	Doryphore de la pomme de terre	Application foliaire  200 mL/ha	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas traiter pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent activement. Traiter uniquement après la floraison.</li> <li>• Pour obtenir une suppression optimale, il faut assurer une bonne couverture foliaire.</li> <li>• Se reporter au manuel d'utilisation du pulvérisateur pour connaître les volumes d'eau, les pressions et les réglages recommandés.</li> <li>• Appliquer le produit après le repiquage selon les résultats du dépistage.</li> <li>• Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer le produit avant que ne s'établisse une population qui occasionne des dommages.</li> <li>• Au total, on peut effectuer jusqu'à deux (2) applications foliaires ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC par saison.</li> <li>• Attendre au moins 5 jours entre les applications foliaires, et au moins 7 jours entre le dernier traitement et la récolte.</li> <li>• Ne pas procéder à l'application foliaire de ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC après un traitement au sol dans le sillon ou un traitement de semences avec un insecticide du groupe 4.</li> </ul>

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. (ADAMA) dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, ADAMA n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

**TRAITEMENT DANS LES CHAMPS DE BLEUETS EN CORYMBE :** On peut utiliser ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC pour réduire les populations de larves du hanneton européen et du scarabée japonais qui habitent dans le sol dans les champs de bleuets en corymbe. L'activité résiduelle du principe actif dans ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC suffit pour permettre d'effectuer le traitement avant la ponte par les insectes nuisibles ciblés. Il faut surveiller le site, étudier les données ou expériences antérieures, examiner les insectes adultes piégés au cours de la saison actuelle ou se

2019-3978

2020-01-17

fier à d'autres méthodes pour déterminer la nécessité et la période du traitement. Le traitement doit être effectué tout juste avant ou pendant l'éclosion des œufs des insectes ravageurs ciblés, et suivi d'une irrigation suffisante (p. ex., 5 à 10 mm sur le gazon) pour aider à la matière active à s'infiltrer jusqu'aux racines, mais il faut éviter l'irrigation excessive (plus de 20 mm sur le gazon). Éviter le ruissellement de l'eau d'irrigation ou la formation de flaques après le traitement. Afin d'assurer une bonne distribution du principe actif, la zone traitée doit être telle que l'eau d'irrigation peut pénétrer verticalement dans le sol. Éviter d'appliquer ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC sur les zones gorgées ou saturées d'eau puisque le principe actif ne pourra pas pénétrer dans la rhizosphère de la plante.

**TRAITEMENTS RECOMMANDÉS – BLEUETS EN CORYMBE**

CULTURE	RAVAGEUR	DOSE	REMARQUES
Bleuets en corymbe <i>Ontario et Québec seulement</i>	Larves du scarabée japonais et du hanneton européen	Application au sol – Arrosage des plants repiqués  1,2 L/ha	<p><b>TRAITEMENT TERRESTRE SEULEMENT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer le produit au sol, autour et sous les buissons de bleuets, et sur les rangs recouverts d'herbe, le milieu des rangs, les voies de passage, les promontoires et tout autour des autres surfaces herbeuses dans le champ de bleuets.</li> <li>• Traiter tout juste avant ou pendant l'éclosion des œufs des insectes ciblés.</li> <li>• Appliquer le produit dans 200 L d'eau par hectare.</li> <li>• Ne pas traiter lorsqu'il y a risque de pluie dans les 48 heures.</li> <li>• Il faut effectuer une irrigation suffisante (p. ex., 5 à 10 mm sur le gazon) dans les 24 heures suivant le traitement pour que la matière active s'infiltrer jusqu'aux racines, mais il faut éviter l'irrigation excessive (plus de 20 mm sur le gazon).</li> <li>• Éviter de tondre l'herbe après l'irrigation afin de ne pas altérer l'uniformité de l'application.</li> <li>• NE PAS appliquer ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC lorsque les bleuets sont en fleurs.</li> <li>• Ne pas effectuer plus d'un traitement au sol par saison. Ne pas procéder à l'application (par exemple, dans le sillon, au sol ou foliaire) d'un insecticide du groupe 4 après un traitement au sol avec ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC.</li> <li>• Ne pas traiter dans les 14 jours précédant la récolte des bleuets.</li> </ul>

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. (ADAMA) dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, ADAMA n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

**TRAITEMENTS RECOMMANDÉS – FRUITS ET LÉGUMES**

CULTURE	RAVAGEUR	DOSE	REMARQUES
Sous-groupe de culture 13A : Mûres et framboises (y compris mûre sauvage; framboisier, rouge et noir; framboisier sauvage; mûre de Logan; cultivars et/ou hybrides de ces végétaux)	Traitements de postfloraison	Application foliaire	<b>TRAITEMENT TERRESTRE SEULEMENT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer seulement après la floraison sur les cultures nécessitant une régénération après la récolte.</li> <li>• Ne pas appliquer avant la floraison ou durant la floraison (ne pas appliquer avant la chute des pétales).</li> <li>• Ne pas appliquer en présence d'abeilles.</li> <li>• Lors d'une application après la chute des pétales, la régénération des plantes ligneuses (coupe des anciennes pousses) doit avoir lieu après la récolte et avant la floraison de la saison suivante.</li> <li>• Effectuer jusqu'à 3 applications foliaires par année dans 300 L d'eau. Ne pas effectuer une application foliaire avec ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC après un traitement au sol avec un insecticide du groupe 4.</li> <li>• Ne pas traiter avant ou pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent activement.</li> <li>• Pour la répression des anneleurs, traiter lorsque les signes d'activité de ces derniers sont notés (bouts de tiges fanés, gonflement près de la base des tiges, présence des œufs dans des fentes sur la base des tiges).</li> <li>• Si des traitements multiples sont nécessaires, attendre au moins 7 jours entre les traitements.</li> <li>• Ne pas traiter dans les 4 jours précédant la récolte des mûres et framboises.</li> </ul>
	Pucerons	175 mL/ha	
	Cicadelles (répression seulement)	175 mL/ha	
	Anneleur du framboisier, agrile du framboisier (répression seulement)	467 mL/ha	
	Réduction de populations de vers blancs (larves du hanneton européen)	Application au sol – Arrosage des plants repiqués  1,2 L/ha	<b>TRAITEMENT TERRESTRE SEULEMENT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer le produit sur le sol et autour et en dessous des buissons de petits fruits, les promontoires et les autres surfaces herbeuses dans le champ de petit fruits et tout autour.</li> <li>• La nécessité et la période de l'application doivent s'appuyer sur un dépistage du site, sur des expériences ou des dossiers antérieurs, sur la prise au piège de sujets adultes au cours de la saison ou sur d'autres méthodes.</li> <li>• Traiter tout juste avant ou pendant l'éclosion des œufs des insectes ciblés.</li> <li>• Ne pas traiter avant ou pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent activement.</li> <li>• Appliquer le produit dans 200 L d'eau par hectare.</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éviter d'appliquer le produit dans les zones engorgées ou saturées d'eau, ce qui ne permettrait pas à la matière active de s'infiltrer jusqu'aux racines des plantes.</li> <li>• Une irrigation suffisante (p. ex., 5 à 10 mm) doit se faire immédiatement (maximum 24 heures) suivant l'application afin que la matière active s'infiltrer jusqu'aux racines, mais il faut éviter l'irrigation excessive (plus de 20 mm).</li> <li>• La zone traitée doit se caractériser par une condition propice à l'infiltration verticale de l'eau d'irrigation dans le sol, assurant du fait même une distribution appropriée de la matière active.</li> <li>• Éviter le ruissellement ou la formation de flaques suite à l'application.</li> <li>• Éviter de tondre l'herbe jusqu'après que l'irrigation ait eu lieu afin de ne pas altérer l'uniformité de l'application.</li> <li>• Ne pas effectuer un traitement au sol plus d'une fois par année. Ne pas procéder à l'application (par exemple, dans le sillon, au sol ou foliaire) d'un insecticide du groupe 4 après un traitement au sol avec l'insecticide systémique ALIAS 240 SC.</li> <li>• Ne pas traiter dans les 14 jours précédant la récolte des mûres et framboises.</li> </ul>
Patate douce Ontario et Québec seulement	Réduction de populations de larves du hanneton européen	Application au sol – Arrosage des plants repiqués  1,2 L/ha	<p><b>TRAITEMENT TERRESTRE SEULEMENT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer le produit sur les rangs de patates, les promontoires et les autres surfaces herbeuses autour le champ de patates.</li> <li>• Pour assurer une pénétration adéquate dans le sol, faire une seule application au sol par bassinage après le repiquage et avant que les feuilles des patates douces ne couvrent plus de 25 % de la planche de culture. Traiter tout juste avant ou pendant l'éclosion des œufs des insectes ciblés.</li> <li>• Appliquer le produit dans 200 L d'eau par hectare.</li> <li>• Éviter d'appliquer le produit dans les zones engorgées ou saturées d'eau, ce qui ne permettrait pas à la matière active de s'infiltrer jusqu'aux racines des plantes.</li> <li>• Une irrigation suffisante (p. ex., 5 à 10 mm) doit se faire immédiatement (maximum 24 heures) suivant l'application afin que la matière active s'infiltrer jusqu'aux racines, mais il faut éviter l'irrigation excessive (plus de 20 mm).</li> <li>• La zone traitée doit être dans une condition propice à l'infiltration verticale de l'eau d'irrigation dans le sol, assurant du fait même une distribution appropriée de la matière active.</li> <li>• Éviter le ruissellement ou la formation de flaques suite à l'application.</li> <li>• Éviter de tondre l'herbe après l'irrigation afin de ne pas altérer l'uniformité de l'application.</li> <li>• NE PAS appliquer ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC lorsque les patates douces sont en fleurs.</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas effectuer un traitement au sol plus d'une fois par année. Ne pas procéder à l'application (par exemple, dans le sillon, au sol ou foliaire) d'un insecticide du groupe 4 après un traitement au sol avec ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC.</li> <li>• Ne pas traiter dans les 125 jours précédant la récolte des patates douces.</li> </ul>
Ginseng	Réduction de populations de larves du hanneton européen	Application au sol 1,2 L/ha	<p><b>TRAITEMENT TERRESTRE SEULEMENT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La nécessité et la période de l'application doivent s'appuyer sur un contrôle du site, sur des expériences ou des dossiers antérieurs, sur la prise au piège de sujets adultes au cours de la saison ou sur d'autres méthodes.</li> <li>• Appliquer le produit sur les lits semence de ginseng nouvellement ensemencées, avant que le paillis soit déposé.</li> <li>• Traiter tout juste avant ou pendant l'éclosion des œufs des insectes ciblés.</li> <li>• Appliquer le produit dans 200 L d'eau par hectare. Éviter d'appliquer le produit dans les zones engorgées ou saturées d'eau, ce qui ne permettrait pas à la matière active de s'infiltrer jusqu'aux racines des plantes.</li> <li>• Une irrigation suffisante (p. ex., 5 à 10 mm) doit se faire immédiatement (maximum 24 heures) suivant l'application afin que la matière active s'infilte jusqu'aux racines, mais il faut éviter l'irrigation excessive (plus de 20 mm).</li> <li>• La zone traitée doit être dans une condition propice à l'infiltration verticale de l'eau d'irrigation dans le sol, assurant du fait même une distribution appropriée de la matière active.</li> <li>• Éviter le ruissellement ou la formation de flaques suite à l'application.</li> <li>• Appliquer ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC une fois par vie de jardin du ginseng seulement.</li> <li>• Attendre 3 années entre l'application de ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC et la récolte.</li> </ul>
Groupe de cultures 9 : Melon à confire, melon brodé, melon d'eau, courge d'été et d'hiver, citrouille, chayotte (fruit), pastèque de chine, concombre à mariner, courge comestible, momordique ssp. cultivé au Manitoba, en	Chrysomèle du concombre	Application au sol 18 mL par 100 m de rang  Utiliser jusqu'à 1,165 L/ha  (voir le tableau de conversion n° 3 des espacements courants entre les rangs)	<p><b>APPLICATION AU SOL SEULEMENT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC supprime les populations de chrysomèles du concombre en début de saison sur les cucurbitacées semées sur place ou transplantées.</li> <li>• Appliquer la dose prescrite ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC selon l'une des méthodes suivantes :</li> <li>• Jet dans le sillon dirigé sur les semences ou en dessous. Appliquer le produit dans 200 L d'eau par hectare;</li> <li>• Jet de surface étroit (5 cm ou moins) en bandes sur la ligne de semences durant le semis dans 200 L d'eau et incorporer à une profondeur de 2,5 à 4 cm (1 à 1½") avec irrigation suffisante. Irrigation suffisante (5 à 10 mm) doit se faire dans les 24 heures suivant l'application afin que la matière active s'infilte jusqu'aux racines mais éviter l'arrosage excessif (plus de 20 mm).</li> </ul>

2019-3978  
2020-01-17

Ontario, au Québec et dans les provinces maritimes			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traitement des semences ou des plants repiqués établis, par mouillage du pied après le semis ou par mouillage des poquets; utiliser des volumes d'eau plus élevés, suffisants pour bien mouiller le sol.</li> <li>• Pour l'épandage en bandes latérales, sous la surface, des deux côtés de chaque rang de semences ou de plants repiqués établis; appliquer le produit dans 200 L d'eau par hectare.</li> </ul>
		Application dans l'eau de repiquage* 25 mL par 1 000 plants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer la dose indiquée dans le trou de plantation juste avant ou au moment du repiquage.</li> <li>• Appliquer la dose indiquée dans 150 mL d'eau d'ensemencement.</li> </ul> <p>*Ne pas utiliser cette méthode d'application sur les concombres à mariner.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attendre au moins 21 jours entre la dernière application ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC et la récolte.</li> <li>• Ne pas traiter plus d'une fois par saison.</li> <li>• Ne pas appliquer plus de 1,165 L ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC (0,280 kg m.a.) par hectare par saison de croissance.</li> <li>• Inspecter souvent les champs de cucurbitacées, surtout durant la période la plus chaude de la saison. Si les populations de chrysomèles du concombre dépassent les seuils établis par les spécialistes de la région, appliquer un insecticide foliaire. Ne pas utiliser un insecticide du groupe 4 pour effectuer une application foliaire après une application au sol de ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC.</li> </ul>			

TABLEAU DE CONVERSION N° 3 DES ESPACEMENTS COURANTS ENTRE LES RANGS

Espacement entre les rangs en cm (pouces) :	155 (61)	183 (72)	213 (84)	244 (96)
Dose mL/100 m de rang (L/ha) :	18 (1,16)	18 (0,98)	18 (0,85)	18 (0,74)

## SUPPRESSION DU VER FIL-DE-FER DANS LES GRAMINÉES

### BLÉ DUR, BLÉ D'HIVER, BLÉ DE PRINTEMPS, ORGE ET AVOINE

Pour fournir une protection en début de saison contre les dommages occasionnés au couvert végétal par le ver fil-de-fer, appliquer ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC à raison de 42 à 63 mL/100 kg de semences. Pour les champs ayant déjà subi une pression modérée à élevée exercée par le ver fil-de-fer, traiter les cultures à raison de 84 à 125 mL/100 kg de semences. Adopter la dose supérieure lorsqu'on s'attend à ce que la pression exercée par les ravageurs soit élevée. Ne pas procéder à l'application (par exemple, dans le sillon, au sol ou foliaire) d'un insecticide du groupe 4 après un traitement au sol ou dans le sillon ou un traitement de semences avec ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC.

Pour usage dans l'équipement de traitement de semences commercial ou à la ferme. Mélanger à fond avant l'utilisation, autrement utiliser le contenu tout entier en une seule fois. Toutes les semences doivent être bien colorées au moment du traitement conformément à la *Loi sur les semences et son Règlement*. Les semences traitées avec ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC peuvent minimiser le débit des semences dans le semoir à grains. Il faudra peut-être procéder à un nouveau réglage du semoir à grains pour obtenir le débit de semences exact avec le semis.

2019-3978  
2020-01-17

CULTURE	RAVAGEUR	Dose d'utilisation/100 kg de semences		REMARQUES
		mL de produit	g m.a.	
Blé dur, blé de printemps, blé d'hiver, orge, avoine	ver fil-de-fer	84 à 125	20 à 30	Diluer le produit dans suffisamment de liquide pour obtenir une distribution uniforme sur les semences.

Faire un essai préalable de la germination d'un petit échantillon de chaque lot de semences avec ALIAS<sup>MD</sup> 240 EC avant de procéder à l'application commerciale du lot tout entier. Il est déconseillé de recirculer les semences traitées avec ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC. On peut utiliser ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC comme sur traitement.

### ÉTIQUETAGE DES SEMENCES TRAITÉES (DE BLÉ, D'ORGE ET D'AVOINE)

L'étiquette de toutes les semences de blé, d'orge et d'avoine traitées pour être vendues ou utilisées au Canada doit comporter les renseignements suivants :

- Imidaclopride est toxique pour les abeilles. La poussière libérée au cours de la plantation de ce type de semences traitées peut nuire aux abeilles et à d'autres insectes pollinisateurs.
- Afin de réduire au minimum la poussière produite pendant la plantation, consultez le site Web de Santé Canada sur la protection des insectes pollinisateurs, plus précisément les directives fournies à la page « *Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées - Pratiques exemplaires de gestion* » au [www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs](http://www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs).
- Le seul lubrifiant autorisé pour faciliter l'écoulement des semences traitées est l'agent de fluidité de Bayer CropScience. Suivre attentivement le mode d'emploi.
- Ne pas charger ni nettoyer le semoir près des colonies d'abeilles et éviter de le faire là où des abeilles peuvent aller butiner, comme les endroits où fleurissent des mauvaises herbes ou des plantes cultivées.
- Lorsque le semoir est mis en marche, évitez de le faire dans un endroit où la poussière émise par celui-ci peut entrer en contact avec des colonies d'abeilles.
- Les semences renversées ou exposées ainsi que la poussière produite par les semences traitées doivent être incorporées au sol ou ramassées.

### MÉLANGES EN CUVE AVEC DES FONGICIDES

Pour supprimer certains agents pathogènes du sol et des semences dans les semences et les plantules de blé, d'orge et d'avoine, on peut mélanger ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC avec les fongicides de traitement de semences Raxil<sup>MD</sup> T ou Raxil<sup>MD</sup> MD. Suivre toutes les directives et mises en garde indiquées sur les étiquettes des fongicides. Ne pas préparer un mélange en cuve d'ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC avec des pesticides, des engrais ou tout autre additif chimique sauf si cela est indiqué sur la présente étiquette.

CULTURE	Fongicide de traitement de semences	Dose d'emploi (mL de produit/100 kg de semences)
Blé dur, blé de printemps, blé	Raxil <sup>MD</sup> T	225

2019-3978  
2020-01-17

d'hiver, orge, avoine		
Blé dur, blé de printemps, blé d'hiver, orge, avoine	Raxil <sup>MD</sup> MD	300

Ne pas utiliser les semences traitées comme nourriture humaine ou animale. Ne pas mettre le bétail en pâturage ou le nourrir sur les zones traitées pendant quatre semaines après le semis.

## SOYA

Pour une protection en début de saison contre le puceron du soya et pour réduire la défoliation en début de saison causée par la génération hivernante de chrysomèle du haricot, appliquer ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC à raison de 260 à 520 mL/100 kg de semences. Pour fournir une protection en début de saison contre les dommages occasionnés au couvert végétal par le ver fil-de-fer et la mouche des légumineuses, appliquer ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC à raison de 260 à 520 mL/100 kg de semences.

Adopter la dose supérieure quand on s'attend à ce que les populations d'insectes soient élevées. Ne pas procéder à l'application (par exemple, dans le sillon, au sol ou foliaire) d'un insecticide du groupe 4 après un traitement au sol ou dans le sillon ou un traitement de semences avec ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC. S'assurer que le produit soit mélangé à fond avant l'application ou utiliser tout le contenu en une seule fois.

NE PAS utiliser le produit dans les installations de traitement de semences commerciales.

Appliquer ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC sur les fèves de soya au moyen d'un appareil de traitement des semences muni d'un applicateur pour la bouillie qui assure une couverture uniforme des semences. Une couverture inégale ou incomplète des semences risque de ne pas donner le niveau voulu de suppression des insectes. Maintenir une agitation constante de la bouillie durant l'application.

Laisser les semences sécher avant de les mettre en sacs ou de les entreposer dans des gros contenants. Ce produit ne contient aucun colorant. Toutes les semences doivent être bien colorées au moment du traitement conformément à la *Loi sur les semences et son Règlement*.

CULTURE	RAVAGEUR	Dose d'utilisation/100 kg de semences		REMARQUES
		mL de produit	g m.a.	
Soya	Puceron du soya, chrysomèle du haricot, mouche des légumineuses	260 à 520	62,5 à 125	Adopter la dose supérieure pour : 1. semis en début de saison; 2. lorsqu'on s'attend à ce que les populations d'insectes soient élevées; 3. une période de suppression

2019-3978  
2020-01-17

	Ver fil-de-fer	350 à 520	84 à 125	prolongée pour les pucerons. Diluer le produit dans suffisamment de liquide pour obtenir une distribution uniforme du produit sur les semences.
--	----------------	-----------	----------	--

### ÉTIQUETAGE DES SEMENCES TRAITÉES (SOYA)

L'étiquette de toutes les semences de soya traitées pour être vendues ou utilisées au Canada doit comporter les renseignements suivants :

- Imidaclopride est toxique pour les abeilles. La poussière libérée au cours de la plantation de ce type de semences traitées peut nuire aux abeilles et à d'autres insectes pollinisateurs.
- Afin de réduire au minimum la poussière produite pendant la plantation, consultez le site Web de Santé Canada sur la protection des insectes pollinisateurs, plus précisément les directives fournies à la page « *Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées - Pratiques exemplaires de gestion* » au [www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs](http://www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs).
- Le seul lubrifiant autorisé pour faciliter l'écoulement des semences traitées est l'agent de fluidité de Bayer CropScience. Suivre attentivement le mode d'emploi.
- Ne pas charger ni nettoyer le semoir près des colonies d'abeilles et éviter de le faire là où des abeilles peuvent aller butiner, comme les endroits où fleurissent des mauvaises herbes ou des plantes cultivées.
- Lorsque le semoir est mis en marche, évitez de le faire dans un endroit où la poussière émise par celui-ci peut entrer en contact avec des colonies d'abeilles.
- Les semences renversées ou exposées ainsi que la poussière produite par les semences traitées doivent être incorporées au sol ou ramassées.

### MÉLANGES EN CUVE AVEC DES FONGICIDES

Pour supprimer certains agents pathogènes des semences et du sol dans les semences et les plantules de fèves de soya, on peut mélanger au réservoir ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC avec les fongicides de traitement de semences. Suivre toutes les directives et mises en garde indiquées sur les étiquettes de fongicides. Ne pas préparer un mélange en cuve d'ALIAS<sup>MD</sup> 240 SC avec des pesticides, des engrais ou tout autre additif chimique sauf si cela est recommandé sur la présente étiquette.

CULTURE	Fongicide de traitement de semences	Dose d'emploi (mL de produit/100 kg de semences)
Soya	Apron Maxx <sup>MD</sup> RTA	325
	Apron Maxx <sup>MD</sup> RFC	100

### **MISES EN GARDE :**

#### **TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption par la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Les opérateurs antiparasitaires et autres préposés à la manutention doivent porter

2019-3978

2020-01-17

une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques ainsi que des chaussures et des chaussettes. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (ÉPI). À défaut de directives précises pour le matériel lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements. Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac ou aller aux toilettes. Si l'insecticide pénètre à l'intérieur des vêtements, retirer ces derniers immédiatement. Ensuite, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

### ÉTIQUETAGE DES SEMENCES TRAITÉES

L'étiquette de toutes les semences de blé, d'orge, d'avoine et de soya traitées pour être vendues ou utilisées au Canada doit comporter les renseignements suivants :

- Imidaclopride est toxique pour les abeilles. La poussière libérée au cours de la plantation de ce type de semences traitées peut nuire aux abeilles et à d'autres insectes pollinisateurs.
- Afin de réduire au minimum la poussière produite pendant la plantation, consultez le site Web de Santé Canada sur la protection des insectes pollinisateurs, plus précisément les directives fournies à la page « *Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées - Pratiques exemplaires de gestion* » au [www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs](http://www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs).
- Le seul lubrifiant autorisé pour faciliter l'écoulement des semences traitées est l'agent de fluidité de Bayer CropScience. Suivre attentivement le mode d'emploi.
- Ne pas charger ni nettoyer le semoir près des colonies d'abeilles et éviter de le faire là où des abeilles peuvent aller butiner, comme les endroits où fleurissent des mauvaises herbes ou des plantes cultivées.
- Lorsque le semoir est mis en marche, évitez de le faire dans un endroit où la poussière émise par celui-ci peut entrer en contact avec des colonies d'abeilles.
- Les semences renversées ou exposées ainsi que la poussière produite par les semences traitées doivent être incorporées au sol ou ramassées.

### Pour les traitements de semences :

Travailler dans un endroit bien aéré et porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, ainsi que des chaussettes et des chaussures. NE PAS porter des gants en cuir ou en tissu. Porter des lunettes à coques et un masque anti-poussières convenable (pour prévenir toute exposition aux poussières provenant des semences après que le produit soit sec) approuvé par le NIOSH/MSHA lors de la manipulation du produit.

**Ce produit ne contient aucun colorant. Il faut ajouter un colorant approprié lorsque le produit est appliqué sur des semences. La réglementation relative à la *Loi sur les semences* doit être respectée à la lettre lorsqu'on utilise ce produit comme traitement de semences.**

Système de transfert : Contenants de plus de 18 litres : Utiliser un système de transfert fermé qui évite de verser à l'air libre le concentré liquide lors du transvasement de ces contenants dans le réservoir employé pour la pulvérisation.

### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:**

Empêcher le produit de s'infiltrer dans les lacs, les cours d'eau, les étangs et autres systèmes aquatiques. Ce produit est très toxique pour les invertébrés aquatiques. Ne pas contaminer les plans d'eau au moment de l'élimination des eaux de rinçage de l'équipement.

Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées directement au produit ou aux résidus sur les cultures et les mauvaises herbes en fleurs. Ne pas appliquer ce produit ni le laisser dériver sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleurs si des abeilles butinent dans les zones à traiter.

Ce produit est toxique pour les oiseaux. Toute semence traitée renversée ou exposée doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface. Les semences qui restent doivent être semées en double autour de la tournière, ou enterrées loin des sources d'eau, tels que les lacs, les cours d'eau, les étangs ou autres systèmes aquatiques. N'appliquer ce produit que selon le mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

Imidaclopride est toxique pour les abeilles. La poussière libérée au cours de la plantation de ce type de semences traitées peut nuire aux abeilles et à d'autres insectes pollinisateurs. Afin de réduire au minimum la poussière produite pendant la plantation, consultez le site Web de Santé Canada sur la protection des insectes pollinisateurs, plus précisément les directives fournies à la page « *Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées - Pratiques exemplaires de gestion* » au [www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs](http://www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs). Le seul lubrifiant autorisé pour faciliter l'écoulement des semences traitées est l'agent de fluidité de Bayer CropScience. Suivre attentivement le mode d'emploi. Ne pas charger ni nettoyer le semoir près des colonies d'abeilles et éviter de le faire là où des abeilles peuvent aller butiner, comme les endroits où fleurissent des mauvaises herbes ou des plantes cultivées. Lorsque le semoir est mis en marche, évitez de le faire dans un endroit où la poussière émise par celui-ci peut entrer en contact avec des colonies d'abeilles. Les semences renversées ou exposées ainsi que la poussière produite par les semences traitées doivent être incorporées au sol ou ramassées. Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le document « *Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion* » sur le site Web de Santé Canada ([www.canada.ca/pollinisateurs](http://www.canada.ca/pollinisateurs)). Suivre le mode d'emploi qui s'applique à la culture.

### **PREMIERS SOINS :**

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.

Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN**

**CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer

2019-3978  
2020-01-17

doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil.

Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette et ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Il n'y a pas d'antidote spécifique. Traiter le patient selon les symptômes.

**ENTREPOSAGE :** Entreposer dans un endroit frais et sec, et de façon à empêcher toute contamination croisée avec d'autres pesticides, engrais et aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer le produit dans le contenant d'origine et hors de la portée des enfants, de préférence dans une aire d'entreposage verrouillée.

**ÉLIMINATION :** Ne pas contaminer l'eau et la nourriture humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

**CONTENANT RECYCLABLE :** Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MD

ALIAS est une marque déposée d'une compagnie du groupe ADAMA  
Apron Maxx est une marque déposée de Syngenta Participations AG  
Raxil est une marque déposée de Bayer Intellectual Property GmbH